# Laits de conserve partiellement ou totalement deshydratés destinés à l'alimentation humaine

2007/0025(CNS) - 05/09/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation d'Elisabeth **JEGGLE** (PPE-DE, DE), le Parlement européen a approuvé sans amendements la proposition modifiant la directive 2001/114/CE relative à certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine.

La proposition de la Commission vise à aligner les teneurs en protéines autorisées pour le lait en poudre et le lait concentré - actuellement comprises entre 31 et 37% - sur la norme internationale (Codex) de 34%.